



Lettre d'information DRAAF

L'information mensuelle de la DRAAF des Pays de la Loire pour les acteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

S'abonner : [abonnement infolettre DRAAF Pays de la Loire](#)

n° 8 - Avril 2025

Enseignement et formation



Emplois et formations dans l'horticulture et le maraîchage en Pays de la Loire

L'emploi dans le secteur horticole et maraîcher progresse, mais les tensions de recrutement s'accroissent et les formations peinent à attirer des candidats.

À la demande de la DRAAF, le CARIF-OREF* des Pays de la Loire a conduit une étude sur les emplois et les formations dans ce secteur, et leur adéquation, pour dégager des pistes de réflexion pour les professionnels et l'autorité académique de l'enseignement agricole.

En savoir plus : <https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/les-defis-du-recrutement-et-de-la-formation-en-horticulture-et-maraichage>

* Centre animation ressources d'information sur la formation-Observatoire régional emploi formation

Alimentation

Actualité de la santé végétale en Pays de la Loire

La DRAAF a réuni le Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV), section végétale, le lundi 31 mars 2025.

Le bilan 2024 montre l'importance de la surveillance biologique du territoire et plus particulièrement la surveillance des organismes réglementés émergents, qui constituent une véritable menace pour l'agriculture et la souveraineté alimentaire. Trois faits marquants ont ainsi pu être abordés :

- . concernant la flavescence dorée, la surveillance du territoire est assurée via un dispositif des filières professionnelles et un dispositif de l'État, qui s'appuient tout deux sur Polleniz (organisme à vocation sanitaire). En 2024, plus de 1715 hectares ont été prospectés. En 2025, le même objectif est poursuivi avec un renforcement de la collaboration entre les deux dispositifs, sur la base d'une analyse de risque convenue en CROPSAV ;
- . la bactérie *Ralstonia solanacearum*, très dommageable aux cultures de solanacées (pommes de terre, tomates, poivrons/piments, aubergines..) a été détectée dans les eaux du Loir entre Montal-sur-Loir et Bazouges-Cré-sur-Loir. Sur ce tronçon de la rivière, un arrêté préfectoral interdit le prélèvement d'eau directement dans le Loir ou dans des réserves alimentées en tout ou partie par le Loir, pour l'irrigation ou le traitement de solanacées. [Voir l'arrêté préfectoral](#)
- . s'agissant du chancre coloré du platane, l'arrêté ministériel du 31 janvier 2025 impose de nouvelles règles aux élagueurs intervenant sur des platanes et pour les collectivités territoriales, visant à mieux lutter contre la propagation de cette maladie due à un champignon.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/conseil-regional-d-orientation-de-la-politique-sanitaire-animale-et-vegetale>



Évolution du dispositif Nutri-Score

L'arrêté interministériel validant le nouveau Nutri-Score a été publié le 14 mars 2025. L'objectif du dispositif reste d'améliorer l'information du consommateur pour une alimentation éclairée et saine.

En savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/nutri-score-signature-de-larrete-tout-en-demandant-une-demarche-damelioration-continue-du>

Productions et filières agricoles



Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture

La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture a été promulguée le 24 mars et publiée au Journal officiel le 25 mars 2025. Elle répond aux grands enjeux suivants :

- . garantir la souveraineté alimentaire et agricole ;
- . former les agriculteurs de demain ;
- . faciliter les transmissions et les installations ;
- . simplifier et sécuriser les activités agricoles.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/la-loi-d-orientation-pour-la-souverainete-alimentaire-et-le-renouvellement-des-a1937.html>

Forêt et bois

Gestion de crise tempête : les professionnels sont invités à répondre à l'enquête pour préparer un futur plan zonal Ouest

Pour faire face aux événements météorologiques extrêmes impactant les territoires de l'Ouest, le Préfet de la zone de défense Ouest a initié une réflexion pour la création d'un "plan zonal de gestion de crise tempête" pour la filière forêt-bois.

Afin de recueillir l'expérience et la vision des acteurs des territoires amenés à travailler sur la gestion d'un tel événement, ceux-ci sont invités à participer à une enquête mise en ligne par les services de l'État en charge de la forêt dans les quatre régions concernées : Bretagne, Centre Val de Loire, Normandie et Pays de la Loire. La date limite de réponse est le 28 avril prochain à 19h.

Accéder à l'enquête : <https://enqueteur-inter-maj.draaf-bretagne.e2.rie.gouv.fr>



Forêts et changement climatique

Le dernier numéro de *l'Alim'agri*, lancé lors Salon international de l'agriculture 2025, met en lumière les actions déployées par le ministère et ses agents pour répondre aux enjeux posés par le changement climatique sur les forêts françaises.

Il est désormais disponible en ligne.

En savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/la-foret-lepreuve-du-climat>

Agro-environnement

Statistiques et données économiques

Les revenus des 30 000 ménages agricoles en Pays de la Loire présentent des disparités territoriales liées aux types de productions

Une étude issue du recensement agricole 2020 et conduite en partenariat entre l'Insee et la DRAAF des Pays de la Loire publiée le 8 avril dernier met en évidence que les ménages agricoles de la région présentent des disparités marquées selon la taille et l'orientation technico-économique des exploitations. Les élevages bovins (viande et lait), plus particulièrement présents au nord de la Loire-Atlantique et à l'est de la Mayenne et de la Sarthe ont les niveaux de vie les plus faibles. A l'opposé, les ménages comprenant une exploitation viticole ou des cultures fruitières ou des élevages de canards offrent de meilleurs niveaux de vie. La région se distingue aussi par une forte proportion de grandes exploitations générant un meilleur revenu et par un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale (14,5 % contre 16,2 %). Enfin, les ménages avec une exploitation en polyculture élevage sont plus résilients et présentent des revenus dans la moyenne régionale.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/revenus-des-menages-agricoles-en-pays-de-la-loire-a1938.html>



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Directrice de publication : Annick BAILLE

Composition : DRAAF - Communication

Contacts : direction.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Retrouver l'infolettre sur le site de la DRAAF : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/l-infolettre-de-la-draaf/professionnels>

S'abonner à cette infolettre : [abonnement infolettre DRAAF Pays de la Loire](#)

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la DRAAF des Pays de la Loire, à des fins d'établissement d'une liste de diffusion de la présente infolettre.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement des données. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à l'adresse suivante : DRAAF des Pays de la Loire - 5 rue Françoise Giroud CS 67516 44275 Nantes cedex 02, ou à l'adresse courriel : communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr. Veuillez préciser vos nom, prénom et adresse postale lors de votre demande.

En savoir plus sur la politique de protection des données de la DRAAF : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/protection-des-donnees>

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos informations, vous pouvez vous désinscrire : communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr